

## Qui veut financer la centrale photovoltaïque de La Tieule ?

La première centrale photovoltaïque au sol est en construction sur la zone artisanale de La Tieule sur des terrains qui appartiennent au Syndicat mixte lozérien de l'A75 qui regroupe, depuis la nouvelle mandature municipale, les quatre communautés de communes de l'ouest lozérien au lieu des communes à titres individuelles comme précédemment.

### Plantes aromatiques et miel bio

Cette centrale est donc construite sur des surfaces non-agricoles. Mieux, ce projet va permettre le développement de plantes aromatiques et médicinales ainsi qu'une production de miel bio et solidaire par l'Esat de la Colagne.

Il est réalisé en partenariat avec le SDEE et l'entreprise qui porte le projet photovoltaïque est Engie Green. La puissance installée sera de 14,7 MW (l'équivalent de quatre éoliennes terrestres de dernière généra-



La centrale sera construite sur des surfaces non-agricoles.

tion) avec une production annuelle estimée de 19 134 MWh (équivalent à la consommation de 2 750 personnes).

### D'abord les Lozériens puis leurs voisins

En 2020, il a été décidé d'ouvrir le financement à la population locale via un financement participatif à hauteur de 100 000 €.

Depuis le 28 janvier, c'est chose faite pour les collectivités et résidents de la Lozère. À partir du 11 février à 12 h 30, il sera également ouvert à ceux des départements limitrophes : l'Ardèche, l'Aveyron, le Cantal, le Gard et la Haute-Loire avec une fin de collecte le 19 février à 23 h 59.

Concrètement, il s'agit d'un pla-

cement d'argent dans une entreprise, avec des risques ici très limités puisqu'EDF a une obligation de rachat de l'électricité produite et que le projet est issu d'un appel à projets de l'État. Les énergies renouvelables étant appelées, en France comme en Europe, à prendre de plus en plus de part dans la production énergétique tant pour des raisons écologiques qu'économiques, en favorisant la boucle locale, à plus ou moins grande échelle.

> À titre individuel, cet investissement est de minimum 10 € et maximum 1 000 € pour une durée de 3 ans et demi, rémunéré à un taux de 4,5 % par an. Il faut pour cela se rendre sur le site d'Enerfip, société spécialisée dans les financements participatifs et sélectionner le projet de La Tieule. Au 6 février, 22 570 € ont été placés par 27 éco-investisseurs. <https://enerfip.fr/placer-son-argent/>

► Correspondant Midi Libre : 06 42 89 97 55